

A2M IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 100 euros
Siège social : 1, rue des Fauvettes
44600 SAINT-NAZAIRE
RCS de SAINT-NAZAIRE n°922 597 620

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} AOUT 2025

Le soussigné :

Monsieur Ahmed HADIDOU
Demeurant à Saint-Nazaire (Loire Atlantique) 1, rue des Fauvettes
Né le 03 février 1981 à Saint-Nazaire
De nationalité Française

Agissant en qualité d'associé unique de la société « A2M IMMO », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle, au capital de 100 euros, dont le siège social est fixé au 1, rue des Fauvettes à Saint-Nazaire (Loire Atlantique). Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro 922 597 620.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, les décisions selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts sociaux ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION : Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts sociaux

L'associé unique après en avoir délibéré et après avoir entendu le rapport de la gérance, décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts sociaux dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 2 – OBJET (Nouvelle rédaction)

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La réalisation de travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Le reste de l'article reste inchangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et président de la société.

A Saint-Nazaire, le 1^{er} août 2025.

Signature de l'associé unique, président

Ahmed HADIDOU

